

Natura 2000 - site « S23 - Adrets de Tarentaise » **Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage**

Moûtiers, 19 décembre 2017

L'APTV a regroupé sur une matinée les comités de pilotage Natura 2000 "Adrets de Tarentaise" et "Projet Agri-Environnemental et Climatique". Cette liste de présence est commune aux deux comités de pilotage.

Présents :

M. QUARD Christian - Président coopérative laitière de Moûtiers
M. PONCET Bernard - Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
M. MIKOLAJCZAK Alexis - Botaniste (bureau d'étude)
M. BLANC Henri - Conseiller municipal Bourg-Saint-Maurice
M. FLANDIN Gilles - Maire des Chapelles, VP CCHT, Président du COPIL Natura 2000 S23
M. LUISET René - Adjoint Plagne Tarentaise
M. MACHET Alain - Président Vivre en Tarentaise
M. DORIN Jean-Yves - Adjoint à Aigueblanche
M. SIMON-CHAUTEMPS Didier - Agriculteur, GAEC du Consortage
M. VORGER Eric - Agriculteur, président SICA de Moyenne Tarentaise
M. ROMANET Guy Pierre - Adjoint à Aime La Plagne
M. PASCAL MOUSSELARD Robert - Adjoint à Villaroger
M. MAGDINIER Rémy - SEA 73, animateur PPT
Mme ARPIN Marie Agnès - Adjointe à Séz
M. BRUNET François - stagiaire DDT
Mme VIAL Dominique - DDT73, agent instructeur MAEC
M. JANIN André - DDT73, aides PAEC
Mme LEVAVASSEUR Stéphanie - DDT73, Natura 2000
Mme OLLIER Sandra - Directrice APTV
Mme COUTAZ Sonia - Chef de projet LEADER, Environnement, Climat APTV
M. LEGER Ferdinand - GP de Celliers

Excusés :

M. AUGÉ Vincent - Parc National de la Vanoise
M. GROSSET Guy-Noël - Parc National de la Vanoise
M. PASCAL MOUSSELARD Gaston, VP APTV
M. DUPRAZ Jérôme, Syndicat Mixte de la Lauzière
Mme BOURGOIN Virginie, CEN
Mme BIEHLER Lisa, CEN
M. SILVESTRE Maxime, Maire de Salins Fontaine
Mme BASSI LEGER Monique, AFP Celliers

Diffusion :

Membres du comité de pilotage

Objet de la réunion :

1. Bilan des actions 2017 (animations pédagogiques "biodiversité" auprès des scolaires, évaluation d'incidence simplifiée accordée pour la piste agricole GAEC Consortage Granier, cartographie des habitats de l'extension du site validée en 2009)
2. Perspectives 2018 : engagement d'un travail d'évaluation du "document d'objectifs" et des actions menées depuis la création du site en 2007

➤ **Gilles Flandin accueille les participants et Sonia Coutaz, APTV, expose ce qui suit**

1. Bilan des actions 2017

Les actions de gestion du site

Un point sur la contractualisation des mesures agro-environnementale en Tarentaise est réalisé au sein du COPIL « Projet agricole Environnemental et Climatique » (PAEC) suivant.

Les actions de communication, de sensibilisation

Les animations pédagogiques « biodiversité »

Pour l'année scolaire 2016-2017, l'Assemblée du pays Tarentaise Vanoise a proposé aux écoles de Tarentaise des interventions pédagogiques sur la biodiversité prairiale et forestière.

Ces animations, conduites par des éducateurs à l'environnement de la FRAPNA, ont été financées par l'APTIV avec l'aide de l'Europe (FEADER) dans le cadre du programme LEADER.

L'objectif était de sensibiliser les enfants à la richesse des milieux naturels qui les entourent au quotidien.

En lien avec l'Inspection de l'Éducation Nationale de Tarentaise, l'APTIV a alors lancé un appel à projet auprès des enseignants des écoles maternelles et élémentaires de Tarentaise (cible : PS au CM2)

Les écoles de **La Côte d'Aime, Bonneval Tarentaise, Notre-Dame-de-Briançon et Hauteville Gondon** ont candidaturées ; elles ont été retenues.

Au total :

- 7 classes ont participées
- 28 séances d'1/2 journée ont été organisées (4 séances d'1/2 journée par classe)
- 150 enfants ont été sensibilisés
- Le coût de l'opération a été de 13 967 €
- La subvention FEADER-LEADER est estimée à 11 173 € (pas encore versée)

Zoom sur la session « biodiversité prairiale »

- Animation en classe : Natura 2000, les prairies de fauche, reconnaissance des oiseaux : aspects et chants, mime de leurs comportements,...
- Observation des oiseaux aux jumelles, examen des insectes à la boîte-loupe,...
- Apprentissage des noms d'une vingtaine de plantes et fabriquer d'un herbier,
- Interview et échanges avec les agriculteurs sur leur métier



Zoom sur la session « biodiversité forestière »

- Travail sur l'écosystème forestier (faune, flore, milieux...),
- Reconnaissance des essences forestières, réalisation d'un herbier,
- Interview d'un agent forestier,
- Reconnaissance des empreintes et des crottes d'animaux,...



Deux petits guides ont été spécialement créés pour ces animations et remis à chaque élève.



Le travail a été valorisé sur différents supports : livre de la classe, panneaux présentés aux parents lors des fêtes d'école, panneaux installés au bord de sentiers,...



Le suivi des procédures et projet

Réalisation d'une piste pastorale du « Bochet » à Granier par le GAEC du Consortage

Une évaluation d'incidence simplifiée avait été réalisée en 2016 ; elle a été portée par le GAEC qui a financé la prestation d'un botaniste (A. Mikolajczak) pour la réaliser.

Cette étude avait conclu à une incidence faible au regard de l'ensemble du site S23.

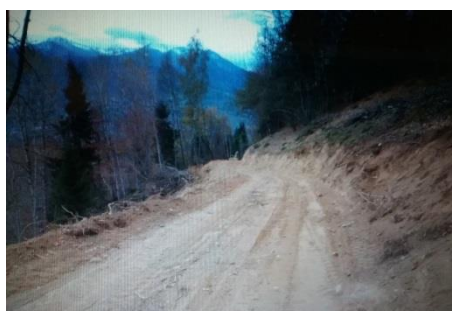
Le rapport préconisait toutefois d'être vigilant concernant les pelouses sèches qui jouxtent le secteur et de réaliser les travaux en dehors des périodes de nidification des oiseaux (printemps/été).

En mars 2017, à l'appui des conclusions de l'évaluation, les services de l'Etat ont rédigé un arrêté autorisant les travaux.

En novembre 2017, le GAEC du Consortage a lancé les travaux pour réaliser la piste, à ce jour quasi finalisée.

Par ailleurs, cette opération a bénéficié d'une aide au titre du « Plan Pastoral de Territoire » porté par l'APTV.

Pour rappel, l'objectif de la réalisation de cette piste était d'éviter d'abîmer le secteur de l'emplacement actuel de l'unité de traite, fixe pendant les périodes de pâturage et excentrée par rapport aux secteurs pâturés, ce qui créait une érosion par un piétinement important.



M. Gilles Flandin informe les participants que les « évaluations d'incidences simplifiées » pour des projets au sein du site Natura 2000 S23 ne seront à l'avenir pas des cas isolés.

Actuellement un nouveau projet se profile sur la commune de Sainte-Foy-Tarentaise avec la construction d'une bergerie au Miroir sur une parcelle située au cœur du périmètre Natura 2000.

Mme Stéphanie Levavasseur de la DDT rappelle que sur ce projet, dans un premier temps une évaluation d'incidence simplifiée peut suffire pour savoir si cette construction de 200 m² a un impact significatif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; si ce n'est pas le cas, les services de l'Etat ne demanderont pas une évaluation plus complète. Si ça l'est en revanche, une étude d'impact devra être faite.

Une bergerie a déjà été autorisée sur la plaine des Hurtières en Savoie, au cœur du site Natura 2000 S40 dans un secteur où il y avait de faibles enjeux faune-flore.

M. Gilles Flandin rappelle toutefois que le secteur du Miroir répond également à d'autres enjeux et que même si l'évaluation d'incidence conclut à un faible impact sur le site Natura 2000, les prescriptions du SCOT, tout juste approuvé le 14 décembre dernier, restent applicables dans un rapport de compatibilité.

Le suivi scientifique

Cartographie des habitats de l'extension du site S23 et comparaison à 10 ans d'intervalle avec un échantillon de prairies du site initial (2007-2017)

Cette opération portée par l'APTV, financée par l'Etat et le fonds européen FEADER, a pour objet de mettre à jour une partie du Document d'objectif S23 et d'apporter des éléments scientifiques accompagnant la récente procédure « d'officialisation ministérielle » de l'extension du site S23, actée en 2009.

➤ ***Alexis Mikolajczak, botaniste indépendant mandaté par l'APTV, présente son travail :***

Contexte

La cartographie du périmètre initial (450 ha) avait été réalisée en 2007 par Alexis Mikolajczak lui-même, alors salarié du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA).

Il avait préconisé des extensions, en termes de prairies de fauche, pelouses sèches et sub-steppiques.

Un périmètre d'extension avait donc été proposé par les services de l'Etat dès 2008 et un travail de sensibilisation avait été conduit en parallèle auprès des acteurs concernés (agriculteurs et communes) par l'APTV, la Chambre d'Agriculture et le GIDA.

Un périmètre d'extension de 550 ha avait alors été acté par délibération communales en 2008 -2009.

L'envoi du dossier au Ministère ayant été retardé (réalisé courant 2016), la cartographie de l'extension a donc été réalisée cette année seulement, en 2017.

Objectifs

Produire une cartographie au standard du guide méthodologique national du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Il s'agit de fournir un état des lieux des prairies et pelouses, d'analyser les enjeux et d'analyser l'évolution de l'état de conservation des prairies à 10 ans d'intervalle

La méthode de terrain

8 journées de prospection : 90 % *in-situ*, 10 % *ex-situ* (interprétation)

Les tâches sur le terrain étaient d'identifier les types d'habitats, de préciser leur contours, de renseigner des paramètres supplémentaires (usage, typicité floristique et menaces)

Concernant l'évolution de l'état de conservation 2007-2017 :

20 prairies de fauche du périmètre initial ont été visitées : une description fine de la végétation a été réalisée, ainsi que de nouveaux relevés phytosociologiques.

Résultats de la cartographie de l'extension

Un rapport d'étude illustré, un atlas cartographique et une base de données SIG ont été remis à l'APTV.

Les principaux habitats naturels et semi-naturels de l'extension sont :

- Des prairies de fauche de montagne – 215 ha
- Des pelouses sèches et pelouses sub-steppiques – 170 ha
- Des pâturages – 95 ha
- Des habitats ponctuels : zones humides – 20 ha

PFM3 - Prairie de fauche montagnarde à Géranium des bois (*Geranium sylvaticum*) et Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*) des ambiances et sols frais.

Astrantio majoris-Trisetetum flavescens | *Trisetum flavescens-Polygonum bistortae* - N2000 6520-4

- 62 ha, 30 espèces en moyenne*
* il ne s'agit pas de la diversité totale de la parcelle où dans ces milieux on peut observer jusqu'à 90 plantes, mais d'un comptage sur environ 10 m² ; il en est de même pour les autres habitats)



Profil de typicité

mauvaise	moyenne	bonne
17%	33%	50%

PFM1 - Prairie de fauche montagnarde méso(xéro)phile à Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et Trisetè dorée (*Trisetum flavescens*) des pentes bien ensoleillées.

Groupement à *Bromus erectus* et *Campanula rhomboidalis* (*Arrhenatheretum elatioris*) | *Trisetum flavescens-Polygonum bistortae* - N2000 6520-4

- 106 ha, 31 espèces en moyenne
C'est la prairie emblématique des adrets de Tarentaise, du site S23.



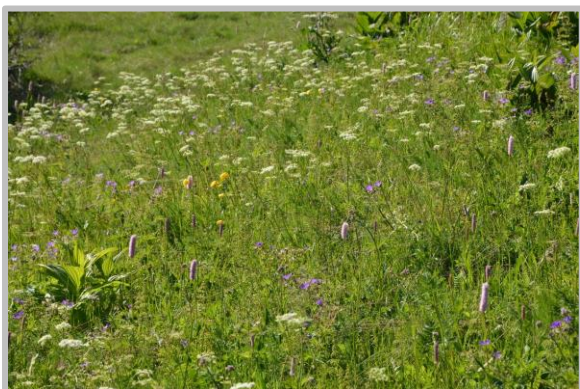
Profil de typicité

mauvaise	moyenne	bonne
20%	30%	50%

PFM2 - Prairie fauchée (pâturée) subalpine maigre mésophile à Fenouil des Alpes (*Meum athamanticum*) et Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*).

Meo athamantici-Trisetetum flavescens | *Trisetum flavescens-Polygonum bistortae* - N2000 6520-4

- 17 ha, 35 espèces en moyenne.
La richesse est accrue car avec l'altitude on voit apparaître des plantes de pelouses qui s'ajoutent aux plantes des prairies de fauche encore présentes.



Profil de typicité

mauvaise	moyenne	bonne
15%	10%	75%

PFM6 – Prairie fauchée-pâturée montagnarde mésophile eutrophisée à Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*) et Trisetè dorée (*Trisetum flavescens*).

Groupement à *Trisetum flavescens* et *Anthriscus sylvestris* | *Trisetum flavescens*-*Polygonion bistortae* - N2000 6520-4

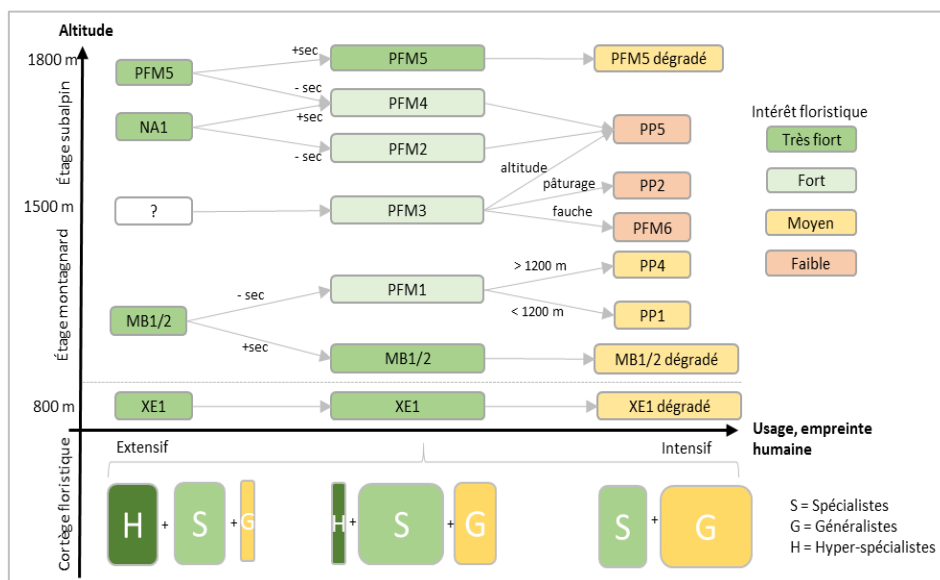
- 9 ha, 25 espèces en moyenne
Cette prairie plus dense, riche en graminée et en ombellifère, marqué par la fertilisation et le surpâturage représente l'état peu souhaitable du site.



Pas de profil de typicité :
mauvais état de conservation de l'habitat 6520

Schéma d'organisation des types de prairies et pelouses

Symbolisation de l'enchaînement des prairies selon le gradient d'usage, de l'emprunte humaine.



XE1 – Pelouse substeppique xérophile à Koelérie du Valais (*Koeleria vallesiana*) et Brome érigé (*Bromus erectus*). *Bromo erecti-Koelerietum vallesianae* | *Stipo capillatae-Poion carniolicae* - N2000 6210-4

- 25 ha, 25 espèces en moyenne
Cette pelouse sèche abrite des espèces sub-steppiques, rares, limitées aux vallées internes des Alpes et d'Asie.



Profil de typicité

mauvaise	moyenne	bonne
1%	9%	90%

MB1/MB2 – Pelouse mésoxérophile calcicole montagnarde à Brome érigé (*Bromus erectus*) et *Onobrychis des montagnes* (*Onobrychis montana*).

Bromo erecti - Onobrychidetum montanae | *Mesobromion erecti* - N2000 6210-16

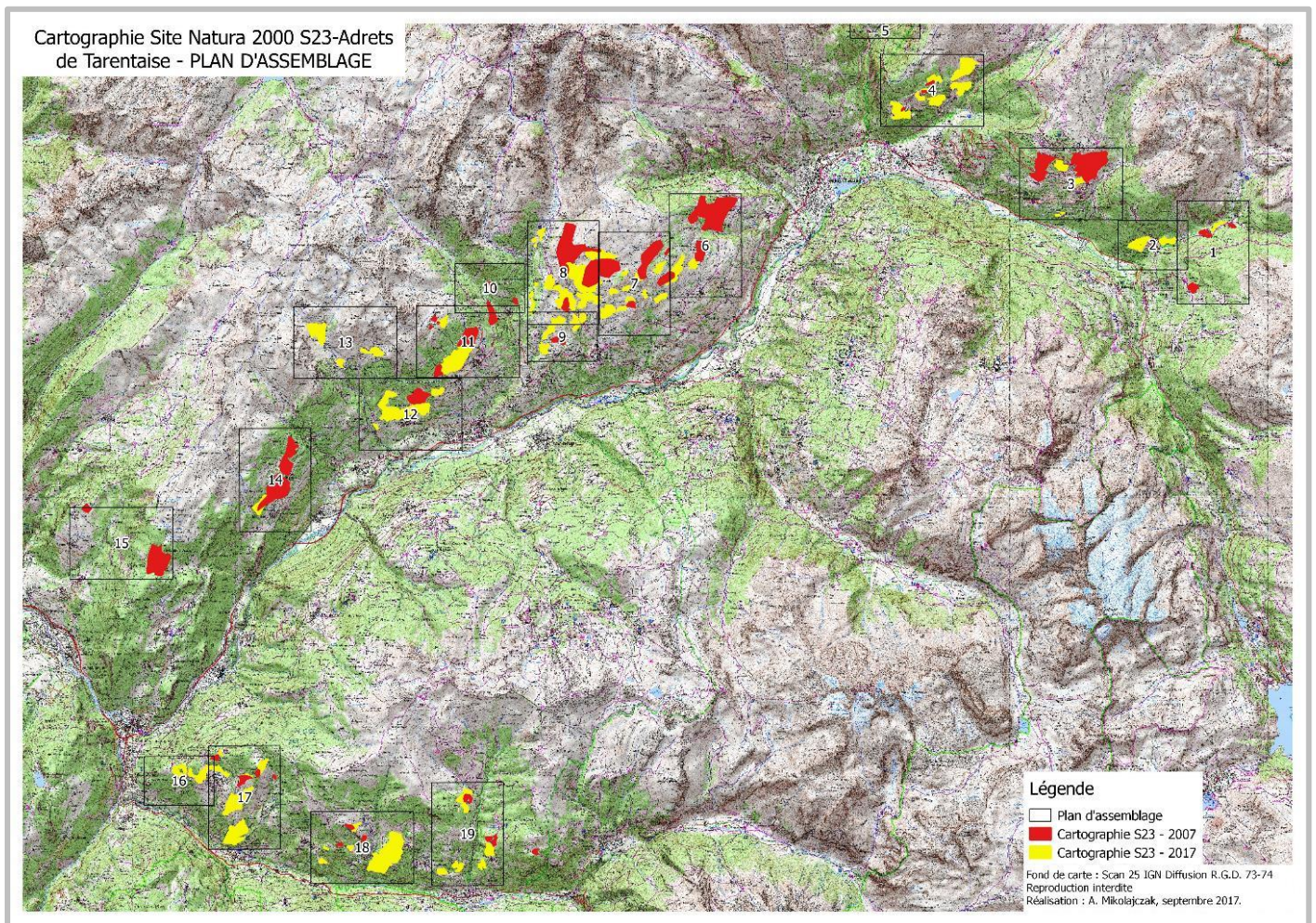
- 140 ha, 35 espèces en moyenne
Cette pelouse est un peu moins sèche est déterminée par son ensoleillement et la sécheresse. L'amplitude altitudinale peut être très variée (1200 à 1800 m)



Profil de typicité

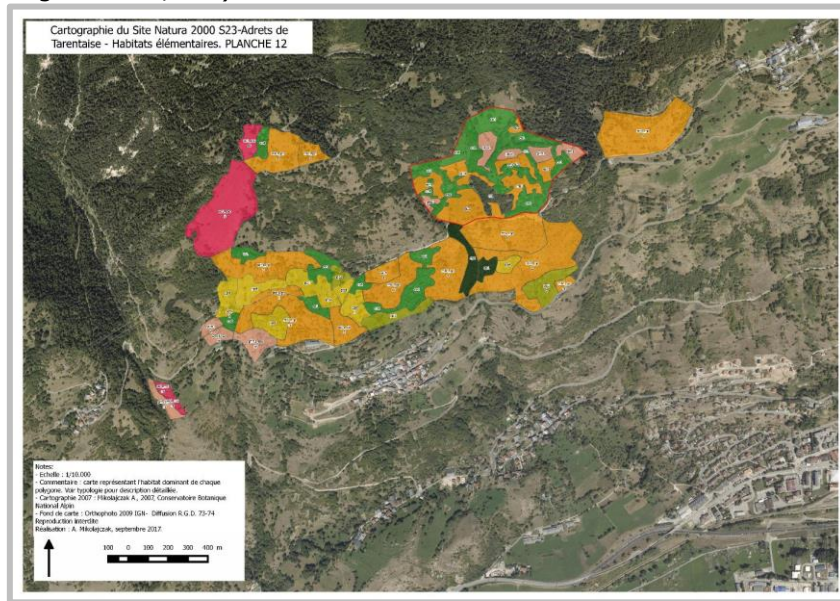
mauvaise	moyenne	bonne
40%	15%	45%

Cartographie générale du site S23

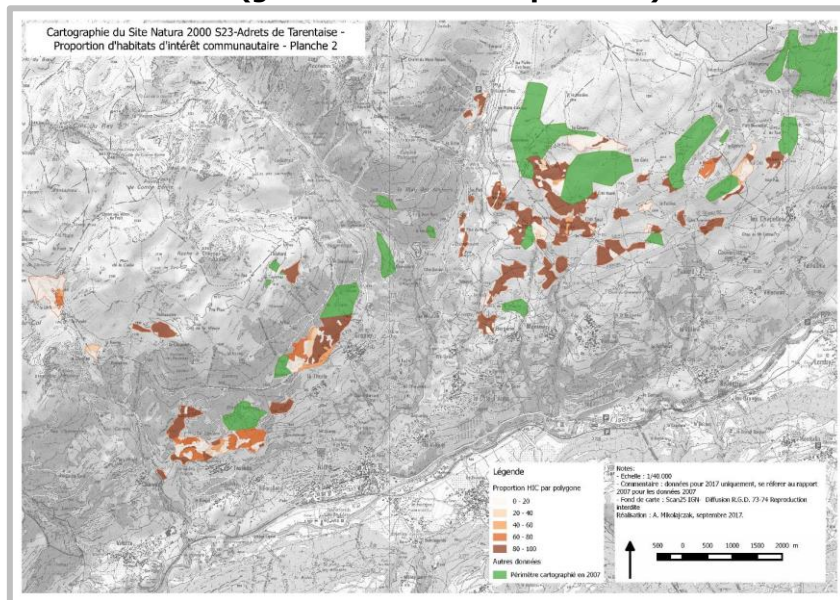


Extraits (exemples)

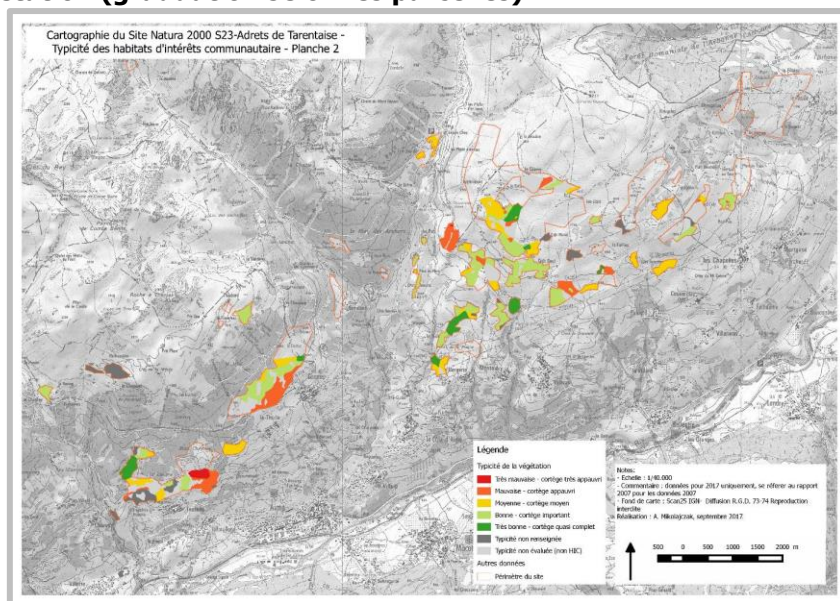
↪ **Indication des habitats dominants** (pelouse, prairie, boisement) **ainsi que leurs usages** (ex : fauche exclusive + regain, pâturage exclusif, etc.)



↪ **Habitats d'intérêt communautaires (gradation selon les parcelles)**



↪ **Typicité de la végétation (gradation selon les parcelles)**



Conclusions

Les extensions restent morcelées mais d'une représentativité :

- Bonne à très bonne pour les prairies de fauche,
- Moyenne pour les pelouses sèches,
- Faible pour les pelouses sub-steppiques, qui restent minoritaires.

Avec des profils de typicité (état de conservation) :

- mauvaise à moyenne pour les bas-marais (menaces : pâturage excessif, drainage,...)
- mauvaise ou bonne pour les pelouses sèches (menaces : dynamique végétale, pâturage excessif ou trop concentré)
- moyenne à bonne pour les prairies de fauche (menaces : excès de fertilisation, pâturage excessif de printemps ou sur regain)
- bonne pour les pelouses sub-steppiques (menace : érosion)

Evolution de l'état de conservation des prairies de fauches 2007-2017

Evaluation de l'état de conservation sur une sélection de parcelles (méthode « simplifiée »)

Répétition de 20 relevés phytosociologiques au plus près de l'emplacement de 2007, dont 15 exploitables -> 15 paires de relevés

Mesure de l'évolution de la présence (abondance) d'espèces indicatrices dans chaque paire de relevés.

Visualisation de l'évolution de la composition floristique globale de tous les relevés pris ensemble (analyse multivariée)

Les espèces indicatrices peuvent être :

- des espèces spécialistes, dont la présence est « souhaitée » (exigences étroites envers le milieu et les conditions d'exploitation : si l'exploitant fauche trop tôt, trop souvent, elles disparaissent.)
Ex : Trisetè dorée (graminée), Salsifis, Grande Astrance,...
- des espèces généralistes, dont la présence est « tolérée » (tolérantes à une large gamme d'exploitation, favorisées par un usage plus intensif)
Ex : Dactyle agglomérée (graminée), Trèfle des prés, Plantain lancéolé)

Zoom sur les espèces sociales : le cas du Cerfeuil doré (*Chaerophyllum aureum*) dans les prairies de montagne denses et fraîches :



Les tendances d'évolution observées

- Augmentation assez nette des espèces généralistes et des espèces associées au pâturage (rudérales). A ce stade ne sait pas si a atteint le « seuil de tolérance ».
- Diminution plus nuancée des espèces spécialistes
- Ponctuellement nette augmentation des espèces sociales
- Les tendances d'évolution doivent interpeler plus qu'alermer
- Un dispositif de suivi insuffisant pour tirer des conclusions statistiquement robustes (proportion des prairies concernées, représentativité de l'échantillon non testée)
- A prendre à considération : validation croisée des deux méthodes

Quelles sont les causes possibles ?

Des variables connues pour avoir un effet sur le tapis végétal des prairies seraient à étudier sur le site d'étude :

- Fréquence et chargement des déprimages ou pâturages de printemps
- Chargement des pâturages sur regain ou d'automne

- Effet indirects des unités des traites mobiles (chargement de vaches laitières)
- Fertilisation : quantités, lisier *versus* fumier, effets indirects de la mécanisation (canons)
- Date de fauche

Quelques exemples

Quels impacts des parcs à haut chargement de vaches laitières et traite mobile sur la biodiversité ?



Etat du tapis végétal après pâturage de printemps de vaches laitières et épandage de lisier

Conclusions générales

- En Tarentaise, les prairies de fauche de montagne et des pelouses reste beau patrimoine (surfaces, profils de typicité/état de conservation), mais des prairies sont (ou ont été) en évolution dans des proportions qui restent à préciser.
- Le phénomène n'est pas généralisé mais certainement plus que ponctuel ou marginal ; il mérite d'être mieux étudié (enjeu pour le site N2000)
- Les prairies de fauche fleuries constituent un patrimoine non figé qui peut changer rapidement suite à des changements de pratiques agro-pastorales.
- Il s'agit de favoriser les synergies biodiversité/usage agricole :
 - Les espèces spécialistes (graminées) apportent de la souplesse dans l'exploitation des prairies de fauche
 - Les espèces spécialistes (fleurs) donnent le goût du terroir au lait
 - Réduire les espèces sociales c'est plus de biodiversité et une meilleure qualité du fourrage

Plusieurs questions sont posées à la suite de cette présentation :

Quelles sont les impacts des conditions météorologique, des pratiques agricoles,... d'une année « n » lors du relevé sur notamment l'abondance de certaines plantes ?

☞ Alexis Mikolajczak répond qu'elle est relativement faible.

Le « blanchiment des prairies » par les ombellifères, au détriment des graminées, est-il un phénomène observé partout ?

☞ Non, il l'est avant tout dans les « prairies fraîches ».

Pourrait-on adapter les « mesures agro environnementales et climatiques » (MAEC) pour atteindre de meilleurs résultats dans les prairies actuellement dégradées ? Y a-t-il des perspectives de discussions ?

☞ Actuellement une réponse ne peut pas être apportée à cette question. Mais il serait pertinent d'étudier les impacts précis des chargements de bétail sur des parcelles et leur durée (effet de concentration), des parcs de petites tailles des traites mobiles, de la fertilisation, notamment avec l'abandon progressif du fumier au profit du lisier (mode d'exploitation actuellement privilégié), ...

Est-ce que les exploitants ont été interrogés sur leurs pratiques lors de cette étude ?

☞ Non, ce n'était pas demandé dans le cahier des charges. Mais il serait en effet intéressant de pouvoir échanger avec la profession sur le sujet, pour croiser les données scientifiques avec les pratiques de terrain.

Quelle sera la valorisation de ce travail ?

☞ Il va permettre directement de mettre à jour les données scientifiques du document d'objectif du site S23 et d'apporter des éléments au futur travail d'évaluation (efficacité des mesures de gestion, adaptation,...)

Pour la SEA ces données environnementales sont un apport important : elles permettront d'adapter les modalités de gestion.

Gilles Flandin remercie Alexis Mikolajczak pour la qualité de son travail et souligne que ces résultats interpellent. Il est nécessaire que le milieu agricole s'en saisisse.

Malgré la présence confirmée de prairies de très belles qualité, cette étude démontre une certaine dérive, qu'on peut maîtriser en partie, avec des pratiques agricoles adaptées, respectueuses de leur environnement, et parfois qu'on ne peut pas maîtriser, quand elles sont les conséquences du changement climatique.

Ces résultats ne doivent pas qu'interpeller la profession agricole ; les élus également sont concernés. Les surfaces agricoles se réduisent, perturbant ainsi un certain équilibre, notamment par l'augmentation de la concentration des animaux sur certaines parcelles, sur une durée plus ou moins longue.

Dans cette problématique il est également questionnée la « valeur du terroir ».

Enfin, dans un autre registre, les services de l'Etat souhaitent attirer l'attention sur le développement du VTT électrique, amenant dans les espaces naturels un nombre croissant de pratiquants. Un groupe de travail a d'ailleurs été créé sur le sujet dans l'objectif d'analyser les impacts sur les milieux et de rédiger une charte de bonne pratique.

2. Perspectives 2018

Procédure

Evaluation du document d'objectifs en vue de sa mise à jour

- **Stéphanie Levavasseur, DDT 73, présente le cadre réglementaire de la mise à jour du document d'objectif**

Depuis 2009 la surface du site S23 doublée : il est donc nécessaire de réviser le Document d'objectifs

La révision du document d'objectif se fait en plusieurs étapes :

1 - Mise à jour de la cartographie des Habitats

- Inventaires naturalistes
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire
- Mise à jour du « formulaire standard de données » (FSD)

Ces démarches sont réalisées : la cartographie et l'inventaire botanique viennent d'être présentés aux membres du COPIL. Quant à la mise à jour du « formulaire standard de données », elle a été rédigée par les services de l'Etat en février 2016.

2 - Évaluation du DOCOB en vigueur

- Bilan des opérations réalisées depuis 2007
- Impacts de celles-ci sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

3 - Proposition de pistes pour le futur DOCOB

- Maintenir les mesures de gestion actuelle et les étendre aux nouvelles parcelles ?
- Proposer de nouvelles mesures de gestion mieux adaptées ?
- Intégrer les éventuels nouveaux usages des milieux naturels (récréatifs)

Organisation Tarentaise

A l'appui de cette procédure, il est proposé de lancer pour 2018 la phase n°2.

Dans ce cadre, l'APTV a :

- Elaboré un cahier des charges sur la base d'un guide méthodologique DREAL « d'évaluation de Document d'objectifs de gestion des sites Natura 2000 »
- Lancé une demande de devis auprès de 5 bureaux d'étude le 25 septembre 2017 ;
- Retenu la proposition d'un bureau d'étude début novembre
- Propose de signer le devis début janvier.

5 phases de travail ont été identifiées :

1. Récolte et prise de connaissance des données
2. Bilan technique et financier
3. Bilan de la conduite de l'animation
4. Evaluation : pertinence ? Cohérence ? Efficacité ? Efficience ? Impacts ? Durabilité ?

5. Conclusions, recommandations et perspectives

Le bureau d'étude se déplacera en début de mission pour rencontrer les acteurs et recueillir des données.

Deux réunions de travail sont prévues avec la commission S23 :

- présentation, débat, validation des 3 premières phases et définition des questions évaluatives
- présentation, débat et validation des phases 4 et 5.

La réunion annuelle du COPIL S23 de fin d'année (2018) sera l'occasion de présenter le travail finalisé.

Qui fera partie de la commission de travail S23 ?

Au vu du nombre relativement restreint de réunion, il est proposé que soit invité l'ensemble des membres du COPIL.

3. Débats et validation

Les membres du COPIL valident les propositions d'actions pour 2018.

Le présent compte-rendu vaut validation.

Gilles FLANDIN, Président du Copil S23

